



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



25002657

égale,
tal,Déposé au greffe
du tribunal de l'entreprise de Liège

20 DEC. 2024

Greffé
Division Neufchâteau

N° d'entreprise : 0434 901 775

Nom

(en entier) : ARION

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : 6640 Vaux-sur-Sûre, Promenade des Coccinelles 3

Objet de l'acte : Transfert du siège

Le 16 décembre 2024 s'est tenue au siège de la SA ARION une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société.

BUREAU
(On omet)COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE – REPRESENTATION DES ACTIONS EMISES PAR LA SOCIETE
(On omet)EXPOSE
(On omet)CONVOCATIONS ET QUORUM
(On omet)**DELIBERATIONS – RESOLUTIONS**

L'assemblée générale se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets repris à son ordre du jour. C'est pourquoi, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes chaque fois par vote séparé, à savoir :

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer, à la date du 20 décembre 2024, le siège de la société à : 6890 Libin, Villance, Rue Fond-Guérin 15.

Vote : la présente résolution est prise à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'administrateur unique aux fins d'exécution de la résolution qui précède et notamment pour la publication aux Annexes au Moniteur Belge.

Vote : la présente résolution est prise à l'unanimité des voix.

Marc MOUTON

Administrateur unique

Pièce déposée au Greffe : procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).